

## L'appropriation du modèle d'association d'usagers de l'eau par une communauté villageoise du Moyen Atlas au Maroc

Lahssan Bekkari<sup>1</sup>  
Isabel Yépez del Castillo<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Institut national de la recherche  
agronomique  
BP 578  
Meknès Principal  
50000 Meknès  
Maroc  
<lbekkari@gmail.com>

<sup>2</sup> Université catholique de Louvain  
Institut d'études de développement  
1, Place des Doyens  
B-1348 Louvain La Neuve  
Belgique  
<isabel.yepeza@uclouvain.be>

### Résumé

Au Maroc, diverses interventions publiques ont pour but d'améliorer la performance des systèmes d'irrigation communautaires. Ils visent à faire prendre en charge la gestion des réseaux d'irrigation existants par des associations d'usagers des eaux agricoles. Souvent, les associations ainsi créées n'assurent qu'une simple fonction d'intermédiaire entre les paysans irrigants et les intervenants extérieurs. L'article s'interroge sur les conditions d'appropriation de cette forme d'association par la communauté villageoise d'irrigants à travers l'analyse du passage d'une gestion communautaire d'un système d'irrigation à une gestion par l'association des irrigants dans un village du Moyen Atlas. Les résultats montrent que cette forme d'appropriation est le fruit d'une action collective autour d'un projet local. Si elle réussit, elle peut permettre la dynamisation de la gestion communautaire de l'eau.

**Mots clés :** association d'usagers ; Maroc ; méthode d'irrigation ; participation communautaire.

**Thèmes :** eau ; économie et développement rural.

### Abstract

**The appropriation of the water user association model by a community in the Middle Atlas region in Morocco**

In Morocco, several projects aim at improving the performance of community-based irrigation schemes. They intend to assign the management to local water user associations, based on a single legally defined model. The created associations usually play only a role as intermediary between irrigation farmers and external institutions. The article investigates the conditions for appropriation of this form of association by an irrigation farmers' community, based on the analysis of the shift from traditional management to management by a formal association in a village of the Middle Atlas in Morocco. The results show that this appropriation process resulted from collective action around a local project. When such appropriation process is successful, it can revitalize the way the community manages water.

**Key words:** community involvement; irrigation methods; Morocco; user association.

**Subjects:** economy and rural development; water.

De nombreuses études conduites dans le monde montrent les capacités des communautés rurales à mettre en place des

systèmes de gestion de ressources communes autogérés et durables à travers l'élaboration de règles adaptées (Ostrom, 1992 ; Baland et Platteau,

Pour citer cet article : Bekkari L, Yépez del Castillo I, 2011. L'appropriation du modèle d'association d'usagers de l'eau par une communauté villageoise du Moyen Atlas au Maroc. *Cah Agric* 20 : 73-7.  
doi : 10.1684/agr.2011.0474

1996). Il en est ainsi pour les systèmes d'irrigation communautaires, qui sont des construits sociaux ayant une forte dimension historique (Ruf et Sabatier, 1992). Selon les principes énoncés par Ostrom (1992), ils présentent généralement des caractéristiques favorables à la mise en œuvre de modes de gestion durable d'une ressource (limites clairement définies ; avantages proportionnels aux coûts assumés ; procédures pour faire des choix collectifs ; supervision et surveillance, etc.).

Au Maroc, les communautés d'irrigants sont confrontées à de nouvelles contraintes (demande croissante et usages multiples de l'eau, évolution des systèmes de production, fortes interactions avec des acteurs extérieurs, etc.). Elles doivent développer des actions collectives endogènes afin d'adapter leurs modes de gestion et sécuriser leurs accès à la ressource, mais elles sont souvent confrontées à des logiques exogènes à l'occasion de divers aménagements impulsés par les pouvoirs publics. Jugés peu performants, les périmètres irrigués font en effet l'objet d'interventions externes ayant pour but d'améliorer leur performance hydraulique par le bétonnage des canaux et leur gestion de la ressource *via* la réorganisation des irrigants dans le cadre d'« Associations d'usagers des eaux agricoles » (AUEA). Quand une AUEA ne répond pas aux attentes de la communauté, elle peut être rejetée ou instrumentalisée à d'autres fins (Bekkari et Kadiri, 2007), par exemple au service des élites locales (Romagny et Riaux, 2007).

Plusieurs recherches conduites se focalisent sur les difficultés rencontrées pour la création d'associations d'irrigants fonctionnelles. En s'intéressant à l'agriculture irriguée en Méditerranée par exemple, Ruf et Valony (2007) soulignent que la mise en place des institutions locales destinées à promouvoir une participation active des populations à la gestion de l'eau est conditionnée par différents facteurs historiques, économiques et sociaux.

À travers la dynamique institutionnelle observée chez les irrigants d'un village du Moyen Atlas, nous nous interrogeons sur les conditions favorables à l'appropriation de l'AUEA par la communauté d'irrigants, abordée comme innovation sociale. Après

une brève présentation des dynamiques agricoles du village étudié et de la méthodologie utilisée, nous décrirons les étapes de l'appropriation de l'AUEA par la communauté villageoise afin de modifier les modalités de la gestion de l'eau pour dépasser une situation de crise du système d'irrigation.

## L'association d'irrigants comme innovation sociale

Quand les communautés d'irrigants se retrouvent face aux interventions externes décidées par les pouvoirs publics pour améliorer la gestion d'un périmètre irrigué, elles se trouvent confrontées à un cadre associatif – l'association d'usagers de l'eau – qui est le modèle d'organisation le plus souvent proposé par ces pouvoirs publics. Or, l'association d'usagers est une invention d'origine exogène qui véhicule des normes et des règles nouvelles pour les villageois. Comme toute nouveauté, elle ne devient innovation qu'après son intégration dans un milieu social, comme le précise Alter (2000).

Afin de mieux analyser la procédure de sa mise en place, l'AUEA est abordée en tant qu'invention qui peut faire l'objet d'un simple rejet, d'une adoption provisoire, voire d'une appropriation permanente. La transformation de l'AUEA en innovation n'est jamais acquise à l'avance. Même si elle est d'origine exogène, l'AUEA vient se greffer, selon l'expression empruntée à Desroche (1976), sur des formes d'organisation antérieure à travers un processus d'hybridation entre deux formes d'organisation sociale.

En approchant l'innovation à travers l'appropriation par la communauté, notre objectif est double : d'une part, éviter le piège d'une analyse selon un modèle diffusionniste, car l'innovation n'est pas toujours d'origine exogène, mais un processus ordinaire, œuvre quotidienne d'acteurs modestes (Alter, 2000) ; d'autre part, montrer les capacités des acteurs locaux à mettre en place de nouvelles règles, en

opposition à une conception centralisée de règles que ces acteurs doivent tout simplement appliquer.

## Cas d'étude : le village de Toufestelt

Situé dans la zone montagneuse du Moyen Atlas, le village de Toufestelt a connu depuis 30 ans une mutation agricole spectaculaire.

Bien que toujours largement pratiqué, l'élevage est devenu une activité moins rentable car il nécessite des moyens importants pour subvenir aux besoins du bétail pendant des périodes de soudure de plus en plus longues. Plusieurs agriculteurs ont ainsi abandonné cette activité.

Le changement majeur concerne surtout les systèmes de culture car le maraîchage a cédé la place aux plantations de cerisiers. Même si les premières plantations datent des années 1940 (exclusivement dans les grandes exploitations agricoles), ce n'est que depuis les années 1990 que cette espèce a été massivement adoptée. Actuellement, elle occupe la presque totalité de l'espace irrigué (96 % de l'espace planté).

Arbre rustique et adapté aux conditions locales, le cerisier s'est présenté comme une véritable aubaine. Plusieurs facteurs expliquent cet engouement :

- une commercialisation plus facile de la production (la vente se fait généralement sur pied) ;
- des exigences en eau adaptées à l'offre locale ;
- un entretien peu coûteux ;
- une conduite technique facile ;
- la distribution de plants subventionnés par l'État, qui a également favorisé cette diffusion.

La rentabilité de cette culture est jugée bonne par les agriculteurs. Ces changements ont conduit à de nouveaux enjeux autour de la gestion de l'eau au niveau local.

## Méthodologie

Le choix du périmètre étudié a été dicté par l'existence d'une dynamique locale d'appropriation de l'AUEA par une communauté villageoise d'irrigants

du Moyen Atlas, situation rarement observée dans la région. Il s'agissait de mieux comprendre les procédures de mise en œuvre d'une nouvelle gestion des tours d'eau ainsi que les conditions ayant favorisé ce changement. La création des nouvelles règles a été analysée par rapport aux actions des irrigants, en prenant en compte aussi bien les caractéristiques physiques du périmètre irrigué que celles de la communauté ainsi que les règles de gestion en vigueur.

Un entretien réalisé avec un groupe de villageois de différentes générations, et de différentes appartenances lignagères, nous a permis de mieux comprendre l'histoire du système agraire. Un intérêt particulier a été accordé au fonctionnement du système d'irrigation et aux principaux facteurs ayant conduit à une crise de la gestion de l'eau.

Des entretiens complémentaires ont été réalisés avec plusieurs irrigants pour identifier les principales étapes et procédures suivies pour mettre en place le nouveau mode de gestion de l'eau dans le cadre de l'AUEA. Afin de mieux comprendre les logiques des actions entreprises, nous avons eu enfin des entretiens individuels avec les cinq jeunes agriculteurs qui avaient lancé le projet d'un nouveau calendrier d'irrigation.

L'étude de terrain a été complétée par une analyse du mode de gestion fondée sur des observations ponctuelles (de 2005 à 2008) de différentes activités de l'association (réunions du bureau, assemblés générales...) ainsi que par l'analyse des productions écrites (procès-verbaux des réunions, calendriers des irrigations, etc.). L'évaluation du degré de satisfaction des usagers par rapport au nouveau mode

de gestion a été faite auprès d'une vingtaine d'agriculteurs représentant tous les lignages. Cette évaluation a porté sur le respect des tours d'eau, l'entretien du réseau et la gestion des conflits.

## Le système d'irrigation villageois

Le réseau d'irrigation permet d'irriguer un périmètre de 300 hectares, au profit d'environ 70 ayants droit. Il est alimenté par des sources jaillissant en amont du village. Le droit d'eau est un droit partagé, parfois consigné par des actes notariaux ; il n'est pas lié à la terre. Il est exprimé selon un cycle d'irrigation de 34 jours. À l'origine, les parts d'eau se répartissaient en fonction des lignages comme le montre le *tableau 1*. Cette distribution était fonction de la taille de chaque lignage, critère de base pour la contribution aux travaux d'entretien du réseau d'irrigation. Les eaux des sources étaient ainsi partagées entre les quatre lignages du village. Au fil des années, différentes transactions d'achat et de vente ont modifié cette répartition (*tableau 1*).

Avant la création de l'AUEA en 1996, et jusqu'en 2004, la gestion de l'eau était assurée par l'*Amghar* B. Cet aiguardier/chef de l'eau, choisi par la communauté par consensus pour une période donnée, était un grand connaisseur des détails de la gestion du réseau, expérience acquise à travers une responsabilité assumée pendant plusieurs décennies. Il n'était pas seulement chargé de répartir l'eau entre les

différents irrigants ; son rôle incluait également l'arbitrage des conflits, la mobilisation des bras pour l'entretien du réseau d'irrigation, etc. Analphabète, il mémorisait les tours d'eau pour l'ensemble des ayants droit en tenant compte des modifications annuelles dues aux transactions de vente ou de location des parts d'eau. Il assurait une gestion souple qui répondait aux besoins des cultures. Aussi, malgré quelques lacunes rapportées par les agriculteurs, il jouissait d'une reconnaissance de son savoir-faire qui constituait une source de respect et d'admiration. L'eau était assez disponible pour répondre aux besoins du maïs et des quelques cultures maraîchères.

Après le tarissement de l'une des deux sources du village lors des sécheresses des années 1980, les droits d'eau ont été divisés par deux pour préserver l'accès de tous à l'eau d'irrigation. C'est l'*Amghar* B. qui prit cette initiative, avec l'appui de la *Jemâa* (assemblée villageoise formée par les chefs de famille) et toute la communauté avait adhéré à cette mesure socialement équitable.

Avec les années, la gestion de l'*Amghar* est cependant devenue peu transparente, moins équitable, la durée du tour d'eau est alors devenue très variable. La gestion de l'eau ne répondait plus aux besoins des systèmes de culture en évolution et spécialement aux vergers de cerisiers. C'est dans ce contexte que l'*Amghar* a été forcé par la communauté à transcrire tous les droits d'eau en 1993.

L'intervention des pouvoirs publics et la création de l'AUEA en 1996 n'ont pas permis de modifier immédiatement les modalités inéquitables d'accès à l'eau et de sortir de la crise

**Tableau 1. Répartition des parts d'eau en fonction des lignages du village Toufestelt.**

Table 1. Distribution of the water rights among lineages of the Toufestelt village.

Source	Lignage	Parts d'eau (24 heures)	Durée du tour d'eau (jours)
1	Aït Hamou Ousaid	20	33
	Aït Lahcen	13	
2	Aït Khouya Hammou	13	34
	Aït Abdeslam	21	

engendrée par le comportement de l'*Amghar* et de ses alliés. Cependant l'existence de l'AUEA a offert une source alternative de légitimité à saisir pour asseoir les bases d'une gestion plus équitable de l'eau.

## L'AUEA, une opportunité pour réformer la gestion de l'eau

L'AUEA de Toufestelt a été créée en 1996 à la demande des agents de l'État pour pouvoir bénéficier des travaux de bétonnage des canaux dans le cadre d'un projet de développement agricole, selon une démarche descendante. L'association a surtout servi de relais entre la communauté villageoise et les intervenants externes, le temps des travaux, avant de devenir non fonctionnelle.

Ce n'est qu'en 2004 que l'AUEA a été dynamisée à travers un processus mis en place localement pour promouvoir un nouveau calendrier d'irrigation. En effet, un groupe de cinq jeunes, appartenant au même lignage, ayant un bon niveau scolaire et des formations polyvalentes, s'est constitué en acteur collectif pour élaborer un nouveau calendrier d'irrigation comme solution alternative pour l'organisation des tours d'eau. Cependant, il fallait un cadre institutionnel pour mettre en œuvre ce changement technique.

Le projet du changement reposait sur un objectif clair, à savoir une gestion équitable des tours d'eau. Cet objectif opérationnel a été traduit en calendrier des tours d'eau prenant en compte les droits d'eau et les besoins en irrigation de chacun.

Afin de prendre en main le devenir de l'eau d'irrigation au village, ce groupe de jeunes a mobilisé un ensemble de ressources. Leurs expériences personnelles, acquises dans le cadre du travail associatif hors du village, ont servi pour le montage du projet. Les membres ont également valorisé leurs réseaux de relations sociales en faisant appel à différents acteurs pour appuyer les actions projetées (ONG, ministère de l'Agriculture, etc.).

Le projet des jeunes ne pouvait réussir sans une mise en confiance de la communauté. Il fallait alors chercher à faire adhérer quelques notables pour favoriser l'acceptation des nouvelles normes et légitimer les décisions à prendre ; mais c'est l'AUEA qui a constitué la source alternative de légitimité.

L'*Amghar* B., qui connaissait des problèmes de santé, ne pouvait plus assumer sa fonction, ni s'opposer activement au changement. L'absence d'un successeur potentiel a créé une conjoncture favorable à la dynamisation de l'AUEA. Face au mur, les irrigants se sont trouvés dans l'obligation d'adhérer à l'initiative du groupe des jeunes : « *Quand les gens ont commencé à chercher des solutions, à se plaindre, à voir comment résoudre ce problème, à ce moment nous leur avons dit : "Nous avons la solution".* » raconte un membre du groupe des jeunes, également membre du bureau de l'association.

Le cadre associatif a ainsi été instrumentalisé pour une adhésion collective autour d'un objectif commun, à savoir des tours d'eau garantissant les droits de chacun. Il a également servi comme espace de dialogue pour l'adoption du calendrier annuel d'irrigation, élément central de la dynamique observée.

Une fois le calendrier élaboré, une assemblée générale a été convoquée pour adopter le projet ; la présence des représentants de l'Administration a permis la mise en confiance des participants et le groupe de jeunes a saisi l'occasion pour se faire élire au bureau de l'association.

Le calendrier d'irrigation élaboré offre plusieurs avantages. Les tours d'eau ont été réorganisés pour suivre l'ordre des prises le long du canal, de façon à réduire les pertes en eau. Un livret, mis à la disposition des agriculteurs, contient le calendrier des tours d'eau pour l'année en cours pour tous les usagers ; la transparence est donc garantie et les paysans interrogés confirment que leur droit d'accès à l'eau est mieux sécurisé.

Lors de nos entretiens, les irrigants ont manifesté une grande satisfaction quant au nouveau mode de gestion, même ceux qui étaient privilégiés par la gestion de l'*Amghar* B. Les canaux d'irrigation sont mieux entretenus et des actions sont également menées

pour sensibiliser la population aux problèmes de pollution de l'eau. La nouvelle organisation de la gestion de l'eau est même devenue une source de fierté des villageois vis-à-vis des communautés voisines. La présence de la majorité des irrigants aux différentes réunions renforce la participation. La prise de parole est facilitée pour tous et nous avons observé que les jeunes retrouvent une place dans le débat local.

Les changements introduits au village concernent également d'autres aspects de la vie communautaire. L'association a contribué à l'amélioration de la gouvernance locale à travers l'adoption de démarches plus participatives pour la prise de décision. C'est le cas pour des sujets autres que l'irrigation, par exemple le choix du représentant du village pour la gestion des parcours collectifs.

## Discussion : l'AUEA, une opportunité pour améliorer la gestion des systèmes communautaires d'irrigation

La performance actuelle de la gestion de l'eau au village de Toufestelt est due à un processus d'adaptation des règles dont la particularité est d'avoir été développé localement par les usagers. Si la dynamique observée a été favorisée par plusieurs facteurs, c'est l'initiative locale d'un groupe de jeunes qui a été déterminante pour le changement observé. Ces leaders ont joué un rôle clé dans l'action collective en instrumentalisant l'AUEA, d'abord comme cadre du débat collectif sur l'adoption du calendrier d'irrigation, puis pour devenir l'organisation en charge de la gestion du système d'irrigation.

L'étude de cas illustre l'exemple d'une opportunité que peut présenter l'AUEA pour construire une nouvelle légitimité du mode de gestion de l'eau, mais montre également les capacités des paysans à interagir avec de nouvelles formes organisationnelles

d'origine exogène. Quand l'association est appropriée, elle vient se greffer sur la forme d'organisation antérieure, son fonctionnement combine des principes d'organisation associatifs et communautaires (Bekkari, 2009). Les réadaptations de ces formes d'organisation peuvent aussi donner lieu à des transformations des règles formelles de fonctionnement comme le rapportent Kadiri *et al.* (2009) à l'issue d'une étude conduite chez les irrigants du périmètre du Moyen Sebou au Maroc. D'une façon plus globale, les travaux d'aménagement lancés par les pouvoirs publics au niveau des périmètres d'irrigation traditionnels sont souvent vécus comme une source de perturbation avec affrontement de différentes logiques. Quand l'AUEA est imposée, elle peut être adoptée provisoirement avant d'être rejetée par la communauté d'irrigants. Cependant, comme le montre l'exemple du village étudié, quand l'AUEA répond aux besoins de la communauté, elle peut être appropriée, selon des temporalités adaptées, souvent différentes de celles des acteurs extérieurs.

Des recherches mettent en évidence des formes d'adaptation des modes de gestion dans le cadre d'autres formes d'organisation sociale. Il peut s'agir d'un comité de gestion (Romagny et Riaux, 2007) ou d'associations de développement local.

La complexité d'une réelle prise en charge des systèmes d'irrigation communautaire par des associations d'usagers de l'eau nécessite une révision du mode d'intervention publique en vigueur. En effet, vouloir imposer un modèle associatif par le haut constitue une sorte de paradoxe. La participation des acteurs doit être

réelle dans le cadre d'un renforcement des capacités (Beccar *et al.*, 2002) pour une meilleure construction des bases d'un développement durable local.

## Conclusion

L'étude de cas présentée illustre la complexité du processus d'appropriation de l'AUEA par la communauté des irrigants. Elle montre que l'adoption de l'association comme forme d'organisation, longtemps après sa création impulsée par l'Administration, a été le fruit d'une action collective autour d'un projet local de changement. L'interaction entre la forme d'organisation communautaire et l'association, a conduit à l'innovation organisationnelle. Il semble possible de valoriser les expériences acquises par les communautés d'irrigants dans le cadre des efforts permanents qu'elles mènent localement pour adapter les modes de gestion, en favorisant la mise en place d'un cadre d'échanges. Face aux défis lancés aux systèmes d'irrigation communautaire, il faut penser la reconstruction des modes de gestion comme autant de projets locaux, les associations d'irrigants pouvant constituer des outils au service des communautés, mais pas exclusivement. Ces associations peuvent constituer des opportunités à saisir par les communautés paysannes afin de mieux interagir avec les logiques des acteurs extérieurs. Nous pensons que les intervenants extérieurs doivent adopter une approche progressive et pédagogique pour mieux appuyer les initiatives et innovations paysannes en sortant définitivement d'une logique liant le

financement de travaux d'aménagement à la création d'une association selon un modèle préétabli. ■

## Références

- Alter N, 2000. *L'innovation ordinaire*. Paris : PUF.
- Baland JM, Platteau JP, 1996. *Halting degradation of natural resources ; is there a role for rural communities*. Rome : FAO, Oxford University Press.
- Beccar L, Boelens R, Hoogendam P, 2002. Water rights and collective action in community irrigation, In : Boelens R, Hoogendam P, eds. *Water rights and empowerment*. Assen (The Netherlands) : Royal Van Gorcum.
- Bekkari L, Kadiri Z, 2007. Appropriations du cadre de l'Association des Usagers des Eaux Agricoles par les irrigants au Maroc : analyse comparative de cas au Moyen Atlas et Moyen Sebou. In : Kuper M, Zairi A, eds. *Proceedings of the 3rd Seminar on Water Saving in North Africa, Nabeul (Tunisia)*. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/SIRMA2007/fr/>.
- Bekkari L, 2009. *Dynamiques institutionnelles des systèmes d'irrigation communautaires au Moyen Atlas, Maroc*. Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, université catholique de Louvain. Louvain : Presse universitaire de Louvain. <http://hdl.handle.net/2078.1/28498>.
- Desroche H, 1976. *Le projet coopératif*. Paris : Les éditions ouvrières.
- Kadiri Z, Kuper M, Faysse N, Errahj M, 2009. Local transformation of a state-initiated institutional innovation : the example of water users' associations in an irrigation scheme in Morocco. *Irrig and Drain* 58 : S346-7.
- Ostrom E, 1992. *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*. San Francisco (California) : I.C.S.
- Romagny B, Riaux J, 2007. La gestion communautaire de l'eau agricole à l'épreuve des politiques participatives : regards croisés Tunisie/Maroc. *Journal des Sciences Hydrologiques* 52 : 1179-96.
- Ruf T, Sabatier JL, 1992. La gestion sociale de l'eau. *Chroniques du Sud* 8 : 75-9.
- Ruf T, Valony MJ, 2007. Les contradictions de la gestion intégrée des ressources en eau dans l'agriculture irriguée méditerranéenne. *Cah Agric* 16 : 294-300. doi: 10.1684/agr. 2007.0120.